

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 6

Erratum: Erratum
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prime

Le taux de la prime à verser par le bénéficiaire de la garantie est fixé à 3 p. 100 du montant, réglable en francs suisses des commandes déclarées.

Suspension et annulation de la garantie

La garantie pourra être suspendue ou annulée en tout temps, mais seulement pour les risques qui n'auront pas encore pris naissance dans les quinze jours suivant la réception, par la Société de Coordination des Industries et Métiers d'Arts, de la lettre recommandée notifiant cette décision. La fraction des primes correspondant aux lots non expédiés sera, en cas d'annulation, restituée à la Société précitée.

CIRCULAIRE N° 130**RÉGIME FRANÇAIS DES CARTES DE CONGÉ POUR VOYAGES A L'ÉTRANGER**

L'obligation de présenter une carte de congé, en plus des papiers habituels pour obtenir l'autorisation de sortie de France, temporairement en vigueur en 1940, a été réintroduite depuis le 10 avril dernier.

En conséquence, les titulaires d'une carte de travailleur devront demander au Service de la Main-d'Œuvre étrangère, 391 rue de Vaugirard, à Paris (15^e), une carte de congé qui leur sera, dans la règle, remise immédiatement sur production de leur carte d'identité.

Pour la Chambre de Commerce Suisse en France :

Le Secrétaire général :
Gérard de PURY.

Le Chef des Services d'Information :
Jean-Pierre GRENIER.

**Rappel de la Convocation adressée aux adhérents
de la Chambre de Commerce Suisse en France
Assemblée Générale Extraordinaire**

Mardi 11 Juillet 1944, à 17 heures

A la Salle des Ingénieurs Civils, 19 rue Blanche, PARIS 9^e (Métro Saint-Lazare)

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

- 1^o Composition du Bureau.
- 2^o Adoption de nouveaux statuts.
- 3^o Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée.

ERRATUM : Contrairement aux indications figurant sur la couverture du numéro de mai, le numéro de téléphone de Lyon est : Lalande 35-23

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES**FRANCE****L'ALLOCATION-LOGEMENT**

Le syndicat patronal textile de Roubaix-Tourcoing vient de mettre en application un service d'allocation-logement. Cette allocation, remplaçant l'indemnité de loyer, permet le versement d'un pourcentage compris entre 25 et 90 p. 100 du montant du loyer.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu :

« **L'Annuaire Statistique** », abrégé de la Statistique générale de la France (Paris, Imprimerie nationale, 1943.)

« **Fondation et Extension du Port du Havre** », par Hermann du Pasquier, Président du Conseil d'Administration du Port-Autonomie du Havre.

Il est superflu de présenter à nos lecteurs la personnalité

de M. Hermann du Pasquier, dont les attaches avec la Suisse sont connues. La remarquable plaquette qu'il a consacrée au port du Havre constitue un document du plus haut intérêt pour l'histoire de ce port, d'autant plus qu'elle contient de nombreuses reproductions de plans anciens et modernes et des graphiques.

SUISSE**MORT DE M. SCHULTESS**

M. Edmond Schultess, qui vient de mourir dans sa 77^e année, a été l'une des personnalités les plus marquantes du monde politique suisse. Député au Grand Conseil d'Argovie à 25 ans, il en avait 37 quand il fit son entrée au Conseil des Etats, et 44 quand il succéda à M. Deucher au Conseil fédéral. Il a dirigé le Département fédéral de l'Economie publique pendant vingt-trois ans, de 1912 à 1935.